

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 JUIN 2021

DELIBERATION N°2021.00217

**AGENCE D'URBANISME DE LA REGION STEPHANOISE - EPURES -
VALIDATION DE L'AVENANT FINANCIER 2021 – VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A LA COTISATION ANNUELLE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 60

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ,
M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Vincent BONY,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Michel GANDILHON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Ramona GONZALEZ CRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

RECU EN PREFECTURE

Le 16 juin 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210610-02021002170

DATE D'AFFICHAGE : 16 juin 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Philippe DENIS, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON,
M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves MORAND,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 JUIN 2021

AGENCE D'URBANISME DE LA REGION STEPHANOISE - EPURES - VALIDATION DE L'AVENANT FINANCIER 2021 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A LA COTISATION ANNUELLE

L'État et un certain nombre de communes et organismes ont créé en 1967, l'Agence d'Urbanisme de la région stéphanoise (Epures), sous la forme d'une association loi 1901, afin que soient menés des travaux tels que études, observations, analyses, recherches et réflexions, en toute autonomie et dans l'intérêt commun de chacun de ses membres, dans le cadre du dispositif résultant de l'article L. 132-6 du Code de l'urbanisme.

« Ces agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour missions :

- de suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;
- de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;
- de préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
- de contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;
- d'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines ».

Le Conseil d'Administration de l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise élabore chaque année le programme partenarial d'activités en concertation avec ses adhérents et sollicite leurs cotisations et subventions, dans le cadre de la mutualisation des financements pour assurer sa réalisation.

Ce programme partenarial mutualisé résulte de la synthèse des besoins de connaissance de chacun des membres et de l'identification des demandes et enjeux intéressant l'ensemble des adhérents. Il se décline en trois natures de missions :

- des missions permanentes qui constituent le socle partenarial de l'Agence au travers des dispositifs d'observation. C'est notamment le cas des observatoires de l'habitat, des déplacements Sud Loire... ;
- des missions d'accompagnement sur le champ des études urbaines et de la planification ;
- des contributions aux politiques publiques au travers d'études thématiques, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, annuelles ou pluriannuelles.

On peut, notamment, citer au titre du programme 2021 :

- AMO portant sur l'habitat (bilan annuel PLH3), appui au conseil de développement, préparation du CPER, préparation du CPER/CRTE....
- Tableaux de bord pour évaluer l'impact des politiques publiques : « création d'entreprise », Observatoire social des quartiers, observatoires des copropriétés, observatoire design.....
- Etudes thématiques : logement des étudiants, analyse de la vacance, occupation sociale du parc HLM, schéma campus, inventaire du patrimoine (préfiguration Pays d'art et d'histoire), étoile ferroviaire stéphanoise, Vélivert, ...
- Appui à l'élaboration de 3 PLU des communes et de déclarations de projet,
- Appui à l'élaboration du PLUi (finalisation de la phase de diagnostic, construction de la phase de PADD, définition des zonages et règlement des zones A et N),
- Appui à l'élaboration du Projet Partenarial d'Aménagement : stratégie foncière.

Pour mémoire, la cotisation de Saint-Etienne Métropole est, en 2021, de 621 005 € conformément à la décision du Conseil d'Administration de décembre 2020 de l'Agence d'urbanisme fixant le montant des cotisations selon les types (EPCI, SCoT, autres...) et le collège d'appartenance.

Au regard des nombreuses missions et études confiées par la Métropole à l'Agence d'urbanisme en 2021, il est proposé d'apporter une subvention complémentaire, au-delà de la cotisation annuelle, de 582 295 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **valide le programme partenarial d'activités pour l'année 2021 ;**
- **approuve l'avenant financier avec l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise pour un montant de 582 295 € ;**
- **autorise le versement de la somme correspondante à EPURES ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant financier correspondant ;**
- **la dépense correspondante sera imputée :**
 - o **en investissement au chapitre 20 - article 202 du budget PROSPECTIVE pour 495 000 €,**
 - o **en investissement au chapitre 20 – article 2031 du budget DCAF pour 50 000 €,**
 - o **en fonctionnement au chapitre 65 – article 6574 du budget PROSPECTIVE pour 37 295 €.**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 13 du budget PROSPECTIVE de l'exercice 2021.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU